



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat de la filière

Industries pour la construction

13 février 2019



Sommaire

Editorial de Hervé de Maistre	4
Chiffres clés.....	5
Le comité stratégique de la filière industries pour la construction	6
Les projets structurants du contrat de la filière industries pour la construction	8
Projet structurant 1 : numérisation de la filière « boostconstruction® »	8
Projet structurant 2 : économie circulaire	9
Projet structurant 3 : efficacité énergétique et massification de la rénovation	12
Projet structurant 4 : promotion à l'export des technologies « smart, safe and sustainable cities » (programme 3SC)	14
Projet structurant 5 : accélérer la croissance des entreprises à travers le dispositif « accélérateur pme » pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière	15
Projet structurant 6 : accompagner les emplois et les compétences des industries pour la construction « boost formaton »	16
Les autres actions de la filière industries pour la construction.....	17

Crédits photographiques

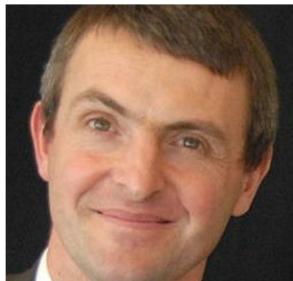
Page 8 : teekid

Page 10 : SNBPE

Page 13 : Pixel-68

Page 16 : Haut : UNICEM E. Perrin / Bas : Mitry Mory Recybeton_Cemex

Editorial de Hervé de Maistre



Le Contrat de filière Industries pour la construction constitue un acte important pour les industries et entreprises du secteur de la construction au sens large, englobant à la fois le bâtiment et les infrastructures, les manufacturiers, les entreprises, et l'ingénierie.

En effet, notre filière est confrontée à nombre de défis, environnementaux, énergétiques, sociaux et concurrentiels, tout en devant répondre à des attentes sociétales fortes : lutte contre les passoires thermiques, défense de la biodiversité, préservation de nos ressources, défense de nos emplois face aux risques d'ubérisation.

C'est pourquoi nous nous engageons aux côtés de l'Etat, des territoires représentés par nos acteurs industriels, nos collectivités, communes et Régions pour ne citer qu'elles, autour de 6 projets structurants.

Ce jour est important, car il est le résultat d'un travail engagé depuis le mois d'avril 2018 et qui est la reconnaissance d'une nouvelle filière industrielle résolument tournée vers les transitions, ayant associé nos partenaires et en partant des besoins exprimés par tout notre écosystème.

Il nous reste maintenant à transformer ces projets en objets opérationnels au service de la compétitivité de nos industries, et au service de la résilience de nos territoires pour un déploiement rapide et le plus largement partagé.

Chiffres clés

Les industriels de production de matériaux et composants pour la construction (source : AIMCC)

- Plus de **7 000** entreprises réparties sur tout le territoire français (y compris l'Outre-Mer) dont une majorité de PME (+ de 60 %)
- **450 000** collaborateurs
- **5 000** chercheurs repartis entre Centres Techniques Industriels, laboratoires internes, centres de recherche
- **225** millions d'euros en recherche et innovation
- **45** milliards d'euros de CA en France en 2017

L'industrie routière (source : Routes de France)

- **1 500** entreprises
- **300 000** emplois dont **160 000** emplois directs et indirects en France
- **20,5 milliards d'euros** de CA en France en 2017 dont **12,4 milliards d'euros** en France et **8,1 milliards** à l'international

Les entreprises d'ingénierie (source : Syntec Ingenierie)

- **40 000** entreprises
- **350 000** emplois

Syntec Ingenierie représente :

- **400** entreprises
- **52 milliards d'euros** de CA, réalisés à l'export pour 30%,
- **6,2%** du CA consacré à la R&D.

Les entreprises générales de bâtiments et de travaux publics (source : EGF-BTP, FNTP)

- **1 000** entreprises
- **80 000** salariés
- **88 milliards d'euros** de CA dans le monde (dont 20 milliards en France)

Le comité stratégique de la filière industries pour la construction

Contexte

- Labellisé le 28 mai 2018 par le comité exécutif du Conseil National de l'Industrie (CNI) et présidé par Monsieur Hervé de Maistre, le Comité stratégique de filière « Industries pour la construction » est l'un des 18 Comités stratégiques de filières (CSF).
- Le CSF « Industries pour la Construction » rassemble les industriels au sens de producteurs de matériaux et de composants (tous secteurs confondus), les acteurs de l'industrie routière, les entreprises d'ingénierie ainsi que les entreprises générales de bâtiment et de travaux publics.
- La filière a élaboré un plan d'actions ambitieux comprenant six projets structurants à forts enjeux et une série d'actions à mener pour répondre aux principaux défis rencontrés par la filière (numérisation, performance énergétique, nouveaux matériaux, écoconstruction, ...). Ce plan d'actions se matérialise sous la forme d'un contrat de filière où l'Etat est signataire.

Enjeux de la filière industries pour la construction

- Créer une plateforme numérique pour partager les dictionnaires des propriétés des ouvrages et des produits de la construction¹ et faciliter la description numérique des projets de construction entre l'ensemble des acteurs de la filière.
- Concevoir les bâtiments et les routes de demain, en développant notamment de nouveaux concepts de bâtiments réversibles et modulables, « zéro déchet » et en adaptant la route aux nouveaux usages (véhicule autonome, etc.).
- Accélérer la transition énergétique pour lutter contre les « passoires thermiques », en proposant une offre de rénovation énergétique à destination des particuliers et en concevant des solutions de rénovation innovantes pour les campus universitaires.
- Promouvoir les technologies françaises à l'export pour la ville durable et le logement abordable.
- Accélérer la croissance des PME/PMI de la filière pour augmenter le nombre d'entreprises de taille intermédiaire dans la filière et accroître ainsi la compétitivité des entreprises.
- Accompagner les emplois et les compétences de la filière aval des industries pour la construction.

¹ Ces dictionnaires définissent l'ensemble des ouvrages et des produits de la construction (ex : murs, fenêtres, ...) et leurs caractéristiques (ex : longueur, largeur, ...).

Gouvernance du Comité stratégique de la filière « industries pour la construction »

Le CSF « Industries pour la Construction » se compose : des syndicats professionnels et unions représentant des branches Minérales, Métallique et Bois, des syndicats de salariés, des industriels, de centres techniques industriels regroupés sous l'institut MECD (Matériaux et Équipements pour la Construction Durable)², des principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises et industriels (ADEME, BPI, Médiation, Secrétariat Général à l'Investissement, CDC), d'organismes de R&D, du pôle de compétitivité Fibres-Energivie et de représentants des ministères.

Le CSF est présidé par Hervé de Maistre, Directeur Général Saint-Gobain Construction France et Président de l'AIMCC, accompagné d'un bureau exécutif de membres composés de représentants d'organisations professionnelles et d'industriels (UNICEM, SFIC, FIB, FFTB, UICB, A3M, EGF BTP, Saint-Gobain, Gerflor, AFNOR COS Construction et Urbanisme, Routes de France), d'organisations syndicales (FO, CFDT, CGT, CFE-CGC), du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique, de Régions de France, de l'Association des maires de France et présidents d'Intercommunalité et de l'Etat.

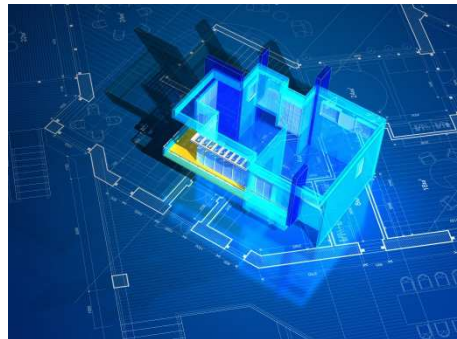
² L'institut MECD est composé de 4 Centres Techniques Industriels (FCBA, CERIB, CTICM et CTMNC), de 4 laboratoires universitaires et du Réseau CTI.

Les projets structurants du contrat de la filière industries pour la construction

Projet structurant 1 : numérisation de la filière « BoostConstruction® »

Contexte

Il apparaît indispensable d'accélérer la transition numérique dans le secteur de la construction, et plus particulièrement le développement de la maquette numérique du bâtiment (BIM), pour améliorer la structuration des données et favoriser les échanges entre les acteurs de la filière en vue de renforcer leur compétitivité.



Un démonstrateur de BoostConstruction sera intégré au plan BIM 2022 lancé en novembre 2018 par le ministre chargé de la Ville et du Logement auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il vise à partager un langage commun entre les acteurs de la filière (création de dictionnaires¹) pour décrire et partager les datas projets et produits dans les usages métiers et ainsi promouvoir le savoir-faire français aux niveaux européen et international.

Objectif

Réaliser une plateforme numérique pour héberger les dictionnaires des propriétés des ouvrages et des produits de la construction et faciliter la description numérique des projets de construction entre l'ensemble des acteurs de la filière professionnelle (maîtres d'ouvrage, architectes, constructeurs, fabricants de produits).

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Filière : mobilisation de financements en phase de faisabilité et mise à disposition d'experts au sein des instances de normalisation, financement de la phase d'amorçage par le consortium d'industriels dont le mandataire est Saint-Gobain, et exploitation à terme de la plateforme dans un cadre économique « dynamique ».

Etat : accompagnement sur la normalisation, mobilisation des dispositifs de soutien financier pour le projet de plateforme numérique.

Projet structurant 2 : économie circulaire

Axe 1a : Concevoir un bâtiment réversible et modulable

Contexte

L'évolution d'un bâtiment peut intervenir à différents moments de la vie de l'ouvrage et peut prendre la forme d'un changement d'affectation/destination, d'un réagencement ou d'une déconstruction totale ou partielle. Ces évolutions se présentent de plus en plus comme étant une alternative à la démolition et conduiront l'ensemble des acteurs à intégrer ces changements dans leur méthodologie pour les prendre en compte dès la conception préliminaire des projets. Le cœur du projet sera donc centré sur des bâtiments de 2 à 8 niveaux, et trouvera un champ applicatif lors des JO 2024.

Objectifs

- Fournir une méthode validée pour qualifier la réversibilité et l'évolutivité du bâtiment dès sa conception sur plusieurs axes :
 - Le choix des matériaux, composants et modes constructifs ;
 - La traçabilité des informations pour garantir la disponibilité de ces données, leur réversibilité, leur stockage pendant la durée de vie de l'ouvrage (connexion BIM) ;
 - La réglementation à faire évoluer (en particulier pour la transformation de bureaux en logements) ;
 - Les expériences chantier pour associer la filière aval et recueillir les usages de chaque profession ;
 - Développer la méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre, lever les freins juridiques techniques et économiques au développement de l'économie circulaire ;
- Faire émerger de nouvelles solutions technologiques en lien avec le volet « Export » ;
- Déployer des bâtiments démonstrateurs dont certains « zéro déchet » (cf. axe 2).

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Filière : identification des projets démonstrateurs (au sein des régions) et réalisation des démonstrateurs si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

Etat : mobilisation des dispositifs de soutien financier dédiés à l'innovation et la recherche industrielle, soutien sur la normalisation et le volet réglementaire.

Axe 1b : Concevoir la route pour répondre à la multifonctionnalité des usages

Contexte

L'évolution des infrastructures routières est rendue nécessaire par les mutations profondes en termes d'usage des mobilités. Cette évolution s'accélère du fait de la transformation digitale et des impératifs écologiques et énergétiques. Toutes les mobilités émergentes passent par la route ou la rue. On demande encore plus qu'avant à l'infrastructure et à ses équipements de s'adapter : véhicule électrique, véhicule autonome, véhicule connecté, mobilités actives, développement des systèmes de chargement par induction. En milieu urbain, les autorités sont contraintes à revoir les standards de partage de la voirie (trottoirs compris).



Dans le même temps, la chaussée est appelée à d'autres usages tels que la production d'électricité ou de chaleur, le stockage d'énergie ou encore la récupération des eaux (chaussée réservoir). Enfin, il convient d'anticiper les évolutions futures de la route pour en tenir compte dès la conception.

Objectif

Anticiper les mutations d'usage de la route, entre les différents modes de transport et accompagner l'évolution des technologies de stockage et de production d'énergie.

Axe 2 : Concevoir et réaliser un bâtiment démonstrateur et des infrastructures routières « zéro-déchet »

Contexte

Les politiques nationales (Loi Grenelle, Transition énergétique et écologique) et régionales encouragent d'une part l'utilisation croissante de matériaux issus du recyclage dans la construction et mettent l'accent d'autre part sur la nécessité d'intégrer une approche d'économie circulaire. La loi de Transition Energétique impose aux gestionnaires de route des objectifs de recyclage pour les chantiers routiers. Des programmes de recherche nationaux sont très avancés sur le multi recyclage des matériaux routiers (MURE). Avec les travaux du Grand Paris, ainsi que ceux liés aux JO Paris 2024, les régions périphériques s'attendent à recevoir des quantités importantes de déchets inertes (déblais de chantier en particulier). Ces régions accueillent par ailleurs des projets de construction ambitieux (tel que le projet d'Ecoquartier Flaubert sur la métropole rouennaise). La construction d'ouvrages démonstrateurs où les concepts de l'économie circulaire sont mis en application doit y avoir toute sa place. A ce jour, il est possible de recenser des projets de bâtiment exemplaire où l'une ou plusieurs des thématiques à la base de la prévention des déchets ont été développées. Dans l'ensemble toutefois, les efforts de réduction des déchets et les études de variantes portent majoritairement sur la réduction des déchets pendant le chantier et en fin de vie du bâtiment. De plus, les aspects économiques ne

sont pas suffisamment approfondis. Dans ce contexte, l'intérêt du projet structurant est d'ajouter à ce type d'initiative une amélioration du taux de valorisation des matériaux issus du recyclage, dont ceux du BTP (déblais de chantier, granulats recyclés de béton déconstruit, isolants recyclés, tuiles, etc.), réemployés ou réutilisés, dans la réalisation d'un bâtiment démonstrateur en s'appuyant sur les filières locales de collecte, de tri et de traitement et de valoriser les boucles courtes.

En effet, les principes du réemploi, du recyclage et de la réutilisation sont encore à ce jour très peu mis en application dans la réalisation des bâtiments neufs, et encore moins dans le lot gros œuvre. L'originalité du projet vise à mettre en évidence le recyclage du béton ou de déblais de chantier et démontrer la pertinence de cette solution pour la construction. La commande publique constitue un levier pour initier ce type d'expérimentation qui vise aussi à favoriser les conditions d'une écologie industrielle territoriale pour construire des ouvrages avec le réemploi au niveau local de matériaux issus notamment de la déconstruction.

Objectifs

Concevoir et réaliser un bâtiment expérimental démonstrateur (et l'aménagement de sa parcelle) en suivant une démarche territoriale « zéro-déchet » sur l'ensemble du cycle de vie, favorisant le réemploi, la réutilisation et l'incorporation de matériaux issus du recyclage, dont ceux issus du BTP en s'appuyant sur les filières locales de collecte et de tri.

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Filière : mobilisation des territoires (Chartres, Lille, Marseille, ...), expertises, diffusion résultat, formation.

Etat : mobilisation des dispositifs de soutien financier (notamment via l'AMI Transition écologique et valorisation économique).

Projet structurant 3 : efficacité énergétique et massification de la rénovation

Axe 1 : Déployer un parcours de rénovation énergétique performante

Contexte

La rénovation énergétique est au cœur des politiques publiques, tant pour la réduction des consommations de matières premières et des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la santé et du confort des habitants, que la résorption de la précarité énergétique et la préservation du pouvoir d'achat. Après de multiples expérimentations et réalisations réussies des communes ou des territoires, il est nécessaire de passer à une phase de massification et d'intensifier la réalisation de travaux de rénovation dans l'habitat individuel.

Pour cela, il faut :

- Intégrer la performance énergétique dans un processus plus large d'amélioration, de rénovation ou d'extension du bâti ;
- Fluidifier la transmission d'informations entre les acteurs (tant techniques, que financiers ou administratifs) en générant la transparence nécessaire à la confiance dans les données collectées et échangées ;
- Diminuer significativement le coût du « parcours client » des travaux de rénovation énergétique, de l'audit jusqu'au suivi de la performance ex post des travaux ;
- Optimiser le dispositif de financement afin de compenser le reste à charge (déductions des aides, subventions et crédit d'impôt, du devis des travaux) par l'économie réalisée sur les factures des fluides.

Objectifs

- Déployer 1 000 passeports³ efficacité énergétique, et y inclure le carnet numérique d'information, de suivi et d'entretien du logement⁴ ;
- Mobiliser le potentiel de l'intelligence artificielle⁵ pour accroître la productivité et la performance des solutions de rénovation, en associant les banques, les assurances et les collectivités territoriales ;

³ Concrètement, les ménages qui se montrent intéressés reçoivent la visite d'un professionnel sélectionné dans une liste d'auditeurs (diagnostiqueurs, architectes, bureaux d'étude thermiques). Ces derniers doivent avoir obtenus le label Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) et avoir signé une charte d'engagement. Une fois le dispositif enclenché, le professionnel se charge de recueillir les factures et de faire un reportage photographique et métré du logement. 3 semaines plus tard un rapport composé de trois volets est remis par le « passeporteur ». Premier volet, l'évaluation thermique approfondie du logement, c'est l'audit énergétique à proprement parler. Deuxième volet, des préconisations qui prennent la forme de scénarios (isolation, chaudière plus économe...). Ces dernières doivent tenir compte du mode de vie des occupants (jours de présence, nombre d'occupants, température de confort ...). Enfin, une information est donnée sur les aides possibles et les gains énergétiques estimés.

⁴ Dispositif modifié par la loi ELAN, qui est obligatoire pour les logements neufs dont le permis de construire a été déposé à compter du 1^{er} janvier 2020 et sera obligatoire pour tous les logements faisant l'objet d'une mutation à compter du 1^{er} janvier 2025.

⁵ Récupération et traitement de données, analyse et gestion d'application attachées aux données.

- Dynamiser l'économie locale en développant l'attractivité de la collectivité et le mieux vivre des ménages ;
- Développer des solutions techniques pour réduire le temps de retour sur investissement de la rénovation énergétique.

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Filière : standardisation des échanges d'information, mobilisation des parties prenantes : particuliers, territoires, entreprises, artisans, industriels, etc.

Etat : mobilisation des dispositifs de soutien financier, examen des verrous réglementaires.

Axe 2 : Co-pilotage industriel du programme « efficacité énergétique campus universitaires »

Contexte

Les campus universitaires, qui représentent un tiers du patrimoine de l'Etat soit 18,6 millions de m², sont qualifiés de « passoire énergétique » avec une consommation énergétique moyenne de 300Kw/m²/an et plus de 50 % classés D et E. La facture énergétique ne va que s'accroître par l'électrification des nouveaux usages finaux, par l'impact de la taxe carbone (+ 50M€ TTC en 2022, 225 M€ cumulé en 10 ans) et par la hausse des coûts d'exploitation faisant suite à un manque



d'investissement dans le renouvellement des équipements techniques. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale, prévue par la Loi ELAN, d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2060 par rapport à 2010.

Objectifs

Lancer un pilote sur environ 500 000 m² (3 % du parc universitaire) avec pour objectif de vérifier la soutenabilité financière et performancielle du programme pour sa duplication sur l'ensemble du parc des 72 universités.

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Conférence des Présidents d'Université (CPU) / Filière : modélisation, mobilisation expertise (centre de recherche), modèles économétriques pour « solvabiliser » l'effet levier via les financements innovants BEI/ Fonds garantie Juncker/ CDC, mobilisation des fonds FUISE.

Etat : soutien technique.

Projet structurant 4 : promotion à l'export des technologies « smart, safe and sustainable cities » (programme 3SC)

Contexte

La France souffre d'un déficit structurel de sa balance commerciale extérieure. Les industriels français et l'écosystème de la ville durable et connectée « à la française » disposent de solutions et de technologies à forte valeur ajoutée qui couvrent les besoins des pays émergents, notamment l'Afrique, au centre d'enjeux mondiaux géopolitiques.

Objectifs

- Promouvoir à l'export les technologies urbaines françaises ;
- Promouvoir les Démonstrateurs industriels Villes Durables (DiVD) comme élément d'attractivité et d'export ;
- Créer une offre française de logement abordable (« affordable housing ») pour déploiement à l'international (Afrique principalement) ;
- Associer les Régions comme élément de soutien et de valorisation des vitrines présentes dans les territoires.

Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Filière :

- Mobilisation des experts export et technologies pour accompagner le changement de culture des représentants de l'Etat dans les pays cibles prioritaires ;
- Soutenir la normalisation internationale dont la France assure l'animation pour bénéficier du réseau offert par les quelques 50 pays participant à ces travaux (partenariat France-Chine sur la Ville Durable + réseau francophone normalisation animé par l'AFNOR).

Etat : accompagnement dans la normalisation internationale et dans le changement managérial à l'export.

Projet structurant 5 : accélérer la croissance des entreprises à travers le dispositif « accélérateur pme » pour augmenter le nombre d’ETI dans la filière

Contexte

Les PME et PMI sont majoritaires dans la filière, et représentent près de 60 % en nombre de nos entreprises. Il est essentiel de les accompagner dans leur stratégie de croissance car elles disposent d’un savoir-faire reconnu, tout en ayant des contraintes structurelles qui le plus souvent empêchent leurs dirigeants et/ou actionnaires de penser la croissance et l’export, par croissance externe ou organique.

Objectifs

L’Accélérateur Industries pour la construction vise à accompagner des PME à haut potentiel dans leur stratégie de croissance et poursuit cinq objectifs principaux :

- Nourrir la réflexion stratégique du dirigeant, en le faisant participer à des séminaires de formation organisés par des établissements d’enseignement supérieur de renom et animés par des experts reconnus ;
- Identifier les axes prioritaires de croissance et en approfondir les leviers, par la réalisation de plusieurs modules de conseil, dont un diagnostic 360° ;
- Bénéficier des conseils de pairs dans le cadre d’ateliers collectifs et d’un dispositif spécifique de mentorat des dirigeants ;
- Tisser un réseau solide autour du dirigeant, en favorisant le partage d’expérience entre dirigeants de PME et d’ETI performantes ;
- Répondre aux enjeux économiques spécifiques de la filière Industrie pour la construction (par ex. : innovation, consolidation, ...).

Points clés et principaux engagements réciproques de l’Etat et de la filière

Filière : Identification des candidats, adaptation du programme, cofinancements à mobiliser.

État : Cofinancement du programme par Bpifrance.

Projet structurant 6 : accompagner les emplois et les compétences des industries pour la construction « boost formaton »

Contexte

Alors que la France compte 3,7 millions de chômeurs, le secteur de la construction peine à pourvoir les quelque 43 000 postes vacants. L'inflation du coût de la main d'œuvre liée au manque de personnels qualifiés s'accroît avec l'accélération des besoins pour les grands projets, notamment le Grand Paris Express et ouvrant entre autres la porte au travail détaché.



A la difficulté de recruter s'ajoute la question de l'évolution des métiers et des compétences, de la performance des entreprises, liée notamment à la qualité et à l'intégration du numérique dans le bâtiment. L'enjeu de l'apprentissage sera au cœur des travaux au sein des pactes régionaux d'investissement des compétences afin de répondre aux besoins territoriaux, et ainsi rendre attractive la filière au regard des enjeux de transitions au niveau local et pour intégrer au maximum l'écosystème des petites et moyennes entreprises du secteur, facteur de création d'emplois.

Objectifs

- Mettre en place un engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) pour l'ensemble de la filière aval des industries pour la construction, en complément du contrat d'étude prospective (CEP), des Travaux publics et de l'EDEC Bâtiment (en cours).
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour augmenter le nombre d'apprentis avec une cible à terme de + 2 000 / an en moyenne lissée sur la période du contrat de filière 2018-2022.



Points clés et principaux engagements réciproques de l'Etat et de la filière

Co-Financement par l'État d'un EDEC et mise en œuvre avec les organismes de formation concernés (3CABTP,).

Les autres actions de la filière industries pour la construction

Le Comité de filière suivra également à son niveau l'avancement des actions suivantes, qui pourront à l'avenir donner lieu à de nouveaux projets structurants :

Thèmes	Actions	Pilotes	Livrables	Calendrier
ECONOMIE CIRCULAIRE	Suivre les engagements des industriels de la construction et de la distribution en matière de recyclage de déchets BTP, et produire une étude entre les acteurs de la filière bâtiment pour un modèle économique vertueux d'un point de vue économique, écologique et industrielle	AIMCC, Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux (FNBM), Confédération Française du Commerce de Gros (CGI), Routes de France	Etude (pour répondre à la mesure 33 de la FREC)	Avril 2019
ECONOMIE CIRCULAIRE	Concevoir des outils et méthodes à disposition des acheteurs de la commande publique pour intégrer l'économie circulaire territoriale et opérationnelle, et l'étendre au secteur privé	AIMCC	Projet de norme (volet Europe), cahier des charges et prescription	2019-2020
ECONOMIE CIRCULAIRE	Développer l'économie circulaire de la logistique de la filière construction et améliorer son accessibilité urbaine et sur les sites Industriels (Multiregio Vnf)	VNF et AIMCC	Développement du projet Multi Région en relation avec le Grand Paris et les JO : des chargeurs, restructuration des ports intérieurs, automatisation des écluses, restructuration des canaux	2019-2024

NUMERIQUE	Traçabilité, garantie de performance, assurabilité, et gamme de services autour de la donnée embarquée dans tous les matériaux pour plus de résilience des infrastructures, réseaux et bâtiment	Schneider Electric et Vicat co pilotes industriels, MECD en support Routes : Routes de France/ Start Up type Altaroad/ Grand groupes et ETI du secteur Rail Ferroviaire : Syndicat des Travaux de Voies Ferrées/ SNCF Réseaux/Majors et ETI du secteur	Interopérabilité entre l'amont (production) et l'aval (exploitation) en matière de gestion de données pour que le bâtiment connecté soit un continuum de la fabrication à la destruction	2019-2021
EFFICACITE ENERGETIQUE / LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain	SOPREMA et MECD en support	Vitrine des solutions innovantes (Village Olympique comme vitrine mondiale)	2019-2020
EFFICACITE ENERGETIQUE / LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Développer la filière sèche pour des logements et bâtiments moins énergivores tout au long du cycle de vie	AIMCC et EGF BTP	Développement de la filiale sèche pour des logements et bâtiments moins énergivores (Village Olympique comme vitrine mondiale)	2019-2020

